

des prix et des coûts, alors je plains ses autres priorités. Aucune stabilité ne peut sûrement être réalisée par l'entremise d'un organisme libre qui donnera, de temps à autre, des conseils sur les prix et les salaires, et je suis convaincue qu'il s'occupera davantage des salaires que des prix.

Certes, il est grand temps que le ministre commence à agir sérieusement envers toute la collectivité canadienne. Il faut agir à propos de la fiscalité, du coût de la vie et de l'habitation. Je suis heureuse de voir que la province de Québec s'est lassée d'attendre qu'Ottawa donne l'impulsion et qu'elle a adopté à l'Assemblée législative une mesure régissant les loyers. J'espère que les autres provinces suivront son exemple.

J'espère en outre que le gouvernement prêter attention aux constatations de la Commission qui a été chargée de faire enquête sur le commerce de détail dans les provinces des Prairies. J'avais recommandé une enquête du gouvernement fédéral. Les faits et les chiffres ne manquent pas. Nous les avons mis en lumière au comité du crédit au consommateur et du coût de la vie. Le gouvernement sait qu'il se réalise des profits excessifs. Il sait que la réclame sert de bien des façons déloyales.

Pourquoi le gouvernement n'agit-il pas? Il sait qu'il faut agir dans le domaine du chômage. Il est inutile que les représentants du gouvernement se croisent les bras et déclarent: «Que l'entreprise privée absorbe le ralentissement des affaires.» En 1932, tandis que sévissait une très grave crise sur l'ensemble du continent, les représentants du gouvernement canadien sont demeurés assis dans des fauteuils rembourrés, espérant que la Providence ou les taches du soleil modifieraient la situation. Il a fallu que le président Roosevelt se mette à l'œuvre, réunisse des hommes et des matériaux et fasse reprendre l'emploi. Les banques étaient tellement reconnaissantes qu'elles sont restées silencieuses jusqu'à ce qu'il rétablisse la situation dans le monde du travail.

Voilà ce qu'il faut faire. Notre parti s'opposera à cette mesure non seulement parce qu'elle est inéquitable, mais parce que le manque d'initiative à l'égard de ces autres domaines ne fait que perpétuer une manœuvre frauduleuse auprès des Canadiens. Nous voulons une politique globale, susceptible de réaliser la prospérité au Canada, et nous ne réglerons rien à moins de cela.

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, je ne me propose pas de parler longuement. J'aimerais remercier les députés qui ont participé au débat. Je voudrais aussi apporter quelques précisions sur un ou deux points.

[M^{me} MacInnis.]

Le premier, et le plus important, auquel je dois répondre immédiatement figure à la page 7401 du hansard du 7 mars. Il s'agit d'un point soulevé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles alors que ce dernier parlait des rapports entre le Canada et les États-Unis. Voici ce qu'il a dit:

D'autre part, nous allons aider les États-Unis d'une façon assez curieuse. Nous allons investir tous nos avoirs en dollars américains, exception faite des soldes de roulement nécessaires, dans des valeurs du gouvernement américain qui ne constituent pas des créances liquides à l'égard des États-Unis. Qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire que nous allons aider les Américains dans leur programme d'équilibre de la balance des paiements en leur retournant les dollars américains que nous gagnons par nos exportations ou par diverses opérations, et en les plaçant dans des valeurs du gouvernement américain qui ne constituent pas des créances liquides à l'égard des États-Unis, qui se trouveront neutralisées et qui demeureront non négociables pour une période dont la durée n'a pas été dévoilée.

En retour, les États-Unis, de même que les banques centrales de l'Allemagne et de l'Italie, nous fourniront 900 millions de dollars américains à titre de crédit de réserve. Je suppose que, lorsque notre transfert de fonds en valeurs du gouvernement américain aura atteint un chiffre suffisamment élevé, nous tirerons sur ces 900 millions, manège qui se continuera indéfiniment parce que le gouvernement actuel ne prendra pas les mesures fiscales qui nous permettraient de nous sortir de cette impasse.

J'aimerais dire au comité et au député que la mesure prise par les États-Unis en exemptant le Canada des restrictions quant à la balance des paiements n'a rien à voir avec les dispositions que nous avons prises avec la Banque d'exportation-importation et les autres banques en Europe pour avoir des crédits. Je ne voudrais pas laisser au hansard l'impression qu'il y a une relation parce que cela pourrait créer de la confusion sur les marchés financiers. Je sais que le monde de la finance lit mes discours—il doit le faire—mais je suis convaincu qu'il s'intéresse aussi aux discours du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, qui s'est acquis une certaine réputation comme critique financier de son parti. Voilà ce que je tenais surtout à faire ressortir.

• (4.00 p.m.)

J'aimerais commenter le discours du chef de l'opposition, qui a cité une déclaration faite plus tôt à la Chambre par le parti néo-démocrate au sujet des impôts remboursables des sociétés. Permettez que je répète les raisons que je vous avais données pour rembourser maintenant cette taxe. Comme en fait foi la page 4909 du hansard, j'avais dit:

Aux termes de la loi, les paiements doivent être remboursés avec intérêt au plus tard 36 mois après la date d'échéance, ou la date de réception s'ils ont été faits en retard. Ils pourraient être remboursés jusqu'à 18 mois plus tôt si le gouvernement en décidait ainsi. Le montant perçu—quelque 230 millions de dollars en tout—doit donc être remboursé